

n°93/02 Le 01/02/2002 6 pages

Attention
changement d'adresse

<http://cfdt-carrefour.com>
E. Mail: cfdt.carrefour@online.fr

AIX en Provence	Kasbarian Lydia	MARSEILLE gd lit	Pellicio Elisabeth	THIONVILLE	Bardin Christianne	GRUCHET LE VA	Gratigny M. Claude
ALENCON	Blaise Edith	MONDEVILLE	Tillaut Nadine	TRANS EN PROVI	Bouteille Chantal	IVRY/SEINE	Fiquet Betty
AMIENS	Marotte Bernadette	MONTTESSON	Marchand Françoise	TROYES	Bougault Daniel	LE MERLAN	Bernabe Guy
ANGERS St Serge	Duchesne Annie	MONTIGNY	Hénot Josette	UZES	Chaix Bernadette	LOMME	Bara Madeleine
AULNAY SOUS BC	Kabbaj Elisabeth	MONTREUIL	amine-Eddin Nadia	VALENCIENNES	Cliebasiéwic Nicole	LORMONT	Planet Joël
BERCK	Nyga Pascal	MOULINS	Rickeboer Colette	VILLEJUIF	Vargas Antoinette	MERIGNAC	Jonas Joël
BONNEVEINE	Mancini Michel	MT ST AIGNAN	Pernel Catherine	VITROLLES	Natchoo Serge	MEYLAN	Bruno Alain
BOURGES	Papet Gérard	NEVERS/MARZY	Bourgoin Lydia	WASQUEHAL	TREDEZ Claude	NICE LINGOSTIÈ	Favré Serge
CHALONS SUD	Grosbois Sylvie	NICE TNL	Dupret Patricia	<i>Franchises Le délégué syndical</i>			
CHARLEVILLE-M	Vergeade Willy	ORLEANS	Lecland Dominique	ENVOIS PAR INTERNET			
CHATEAU THIER	Noailles Monique	ORMESSON	Rodrigues Aurore	ANGERS gd Maine	Levron Aline	REIMS	Robitaille Eric
CHERBOURG	Diguet Christian	PAIMPOL	Jegou Philippe	ANGLÈT	Sansebastien Martin	SARAN	Vallee Isabelle
CHOLET	Crespel David	PARIS AUTEUIL	Tourino Lola	ANTIBES	Duval Jacques	CISF	Plume Bernard
CONDE/ESCAULT	Kolwalski Elisabeth	QUIMPER	Mayeur Patrick	BEUCAIRE	Guay Michel	ST BRIEUC	Rio Yves
COTE DE NACRE	Le Saulnier J. Luc	REIMS	Viseux Francine	BELLE EPINE	Zirafi Serge	ST HERBLAIN	Vella Annie
CRETEIL	Galinou Renée	RENNES Alma	Jules Yolande	BREST	Celton Thierry	TORCY	Bailloux Michel
FOURMIE	Dagneau Bruno	RENNES Cesson	Louis M. Christine	CHALONS/Champ	Piquet Pascal	TOULON Gd Var	Dubas Marie-Noëll
HEROUVILLE	Pasquier Bruno	SANNOIS	Hervieux Joëlle	CHAMNORD	Dereyvez Michèle	FEDERATION	Millat J.François
L'HAY LES ROSE	Dias Kathy	SARTROUVILLE	Sangleboeuf Luc	CHARTRES	Richard Marc	DRS CARREFOUR	Delenne Jean-Luc
LA CIOTAT	Fiorito Christiane	SAV Caen	St Dizier Denis	CHATEAUX	Testault Eliane	Ce fax est adressé à 35 sections par Internet, et vous ??	
LA ROCHE SUR Y	Gautreau Geneviève	SAV R SUD-OUES	Dauga Jean-Jacque	CHATEAUX	Richard Eliane		
LAON	Treffert Fatima	SAV Savigny	Pillon Vanessa	DRAGUIGNAN	Maunier J. François		
LORIENT	Jourdan Pascal	ST BRICE	Clémentia Emile	ETAMPES	Parrain Claude		
LYON la part Dieu	Goncalves Yvette	ST MALO	Denis Josette	EVRY	Carasco Roland		

Un nouvel adhérent

Depuis le 15 janvier 200 une petite Léa est venue agrandir la famille de notre délégué syndical de Reims Tinquieux. Les enfants ont demandé la mise en place de délégué du personnel l'effectif de la famille atteignant 10 personnes. Des revendications sont d'ores et déjà établies

Réunions

☛ **Mardi 5 février:** Préparatoire CFDT/DRS ☛ **Mardi 12 février:** CCE Carrefour France ☛ **Jeudi 14 février :** CCE Continent ☛ **Mercredi 20 février:** Commission formation ☛ **Mardi 26 février:** Commission Sécurité ☛ **Jeudi 7 mars:** Paritaire ☛ **Mardi 13 et Mercredi 14 mars 2002:** CNF de la fédération des Services ☛ **Mercredi 20 mars :** Réunion des délégués syndicaux CFDT pour consultation sur la paritaire (à confirmer).

Négociations protocole CCE Continent

Une nouvelle négociation s'est tenue le 28 janvier. **Délégation CFDT** Francine Viseux, Marie-Claude Gratigny, Béatrice Genillard, Nadine Tillaut.

Un protocole va être proposé par Carrefour il reprendrait l'essentiel des propositions CFDT. La CFDT conserverait la majorité (10 élus sur 20)

Elections

CVL (Entrepôts Comptoirs Modernes) le 24/01/2002.

22 sièges à pourvoir. Aux dernière élection la CFDT avait eu 8 sièges.

En 2002 sur 273 votants la CFDT obtient 177 voix soit 17 sièges DP et CE !! FO 5 sièges

CISF (Carrefour information système France)

Mardi 15/01/02 la CFDT a obtenu la majorité des sièges.

Le nombre de sièges prévu était de 16 dont 5 cadres titulaires et suppléants 3 Employés/AM titulaires et suppléants

La CFDT obtient: 3 sièges titulaires et 1 siège suppléant cadre, 2 sièges titulaires et 1 siège suppléant Employés/AM

Grosse mobilisation des salariés même à EVRY!!

Margencel (franchisé Provençalia)

En décembre la direction a tenté de licencier le Délégué Syndical Central CFDT de cette société (3 hypermarchés Carrefour et des Champignons). L'inspection à refusé le licenciement. Il a été réintégré.

La nouvelle DSC CFDT reçoit en moyenne 2 courriers en recommandé par jour au travail et au domicile.

L'entreprise fait des retenues de salaire. Le conseil des prud'hommes a donné raison à notre déléguée. L'employeur à été condamné lourdement condamné.

Actuellement, à la demande de la CFDT, qui a pointé du doigt un point délicat par la rémunération, l'inspection du travail vérifie la garantie minimum de rémunération des salaires car le compte n'est pas bon.

Rencontre sécurité du 9 janvier 2002 (Pascal Piquet pour la CFDT).

Présentation de la CRAM son mode de fonctionnement, sa structure et son budget. Définition de l'accident du travail et de trajet

La commission va procéder à l'analyse des métiers à risque dans nos magasins avec l'aide des CHSCT. Le premier poste étudié sera celui de roller.

Les CHSCT devront en réunion étudier ce poste. Toutes les infos doivent être remonté à la DRS avant le 26 février,

Un roller sera invité à la prochaine réunion.. La commission après étude validera le poste à risque.

Faites nous remonter vos remarques Prochaine réunion le 26 février

Interessement Continent

Cela va pour le moins 360 F et pour le plus 1688 F

Moyenne national 937 F l'année dernière la moyenne était de 2400 F.

Ivry sur Seine

A l'appel de la CFDT le personnel a arrêté le travail samedi 12 janvier de 4 h à 11 h. Très forte participation du personnel. Des améliorations de conditions de travail et des embauches ont été obtenues.

Le 23 et 24 janvier 2002 130 militants CFDT Carrefour venant de 60 hypermarchés issus des sociétés Carrefour, Continent, Continent 2001, Sogara, SNE se sont réunis à l'institut de formation CFDT à Bierville pour se former et préparer, les réunions paritaires 2002.

La plate forme revendicative 2002 a été présentée et votée.

Le Conseil de la coordination CFDT Carrefour (18 membres élus) après avoir recueilli l'avis des militants lors des rencontres régionales qui se sont tenues en octobre a présenté cette plate forme lors des réunions des commissions.

En assemblée plénière 57 sections ont adopté la plate forme revendicative 2002, 2 sections se sont abstenues (Auteuil, Rennes-Cesson) 1 section a voté contre (Hérouville).

La délégations CFDT a été composée à l'unanimité.

Se sont donc ses camarades qui auront la lourde tâche de défendre les intérêts des salariés lors des rencontres paritaires.

Délégations CFDT	
Préparatoire 5 février 2002	
<i>à 14 H 30 salle Fontainebleau</i>	
<i>Délégué syndical</i>	Corfa Serge
<i>Pays de Loire</i>	Genillard Béatrice
<i>Ouest</i>	Duchesne Annie
<i>Nord/Est</i>	Piquet Pascal
<i>Sud/Ouest</i>	Lormont ou Anglet
<i>Sud</i>	Bugarella Thierry
<i>Ile de France</i>	Dias Katie
<i>Normandie</i>	Tillaud Nadine
<i>Centre</i>	Sauvard Isabelle
<i>Rhône/Alpes</i>	Goncalves Yvette
Paritaire 7 mars 2002	
<i>Délégué syndical</i>	Corfa Serge
<i>Pays de Loire</i>	Levron Aline
<i>Ouest</i>	Bienvenu Jean-Louis
<i>Nord/Est</i>	Viseux Francine
<i>Sud/Ouest</i>	Babot Thierry
<i>Sud</i>	Fabret Serge
<i>Ile de France</i>	Bailloux Michel
<i>Normandie</i>	Gratigny Marie-Claude
<i>Centre</i>	Macé Sylvain
<i>Rhône/Alpes</i>	Poupineau Mireille

La CFDT entend lors des paritaires 2002 mettre l'accent sur:

Rémunération

- ☛ Remise sur achat de 5%
- ☛ Augmentation des rémunérations notamment les bas salaire
- ☛ Nouvelle grille d'interressement pour 2002-2003-2004
- ☛ Titre restaurant pour tous

Emplois/ Temps de travail

- ☛ Embauches et revalorisation des contrats de travail des temps partiels
- ☛ Reconduction de l'accord handicaps
- ☛ Mise en place du compte épargne temps
- ☛ Reconduction de la préretraite progressive

Métiers

- ☛ Révision de certaines classifications
- ☛ Une véritable formation professionnelle
- ☛ Evolution de carrière pour les employés

- ☛ Améliorations des conditions de travail

Encadrement

- ☛ Temps de travail, primes, salaire collectif, parité

Organisation du travail

- ☛ Jours de fractionnement pour tous automatiquement
- ☛ Pauses, révision de l'accord de modulation, amplitudes des horaires, samedi de congés, ouvertures exceptionnelles, travail de nuit ...

Rapports sociaux

- ☛ Charte des rapports sociaux et l'exercice du droit syndical.

...

Et diverses améliorations du statut collectif pour

Mieux vivre son travail



**COORDINATION
CARREFOUR**

PROPOSITIONS CFDT 2002

Tous sous le même toit, tous les mêmes droits

Négociations après négociations la CFDT continue son combat pour que tous les salariés bénéficient des mêmes droits.

En **1999** c'est la disparition progressive de l'accord de 1985 qui établissait des différences entre magasin.

En **2000** c'est le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés de Continent.

En **2001** c'est un accord unique pour les 20 magasins de la société Continent 2001. C'est aussi des négociations uniques pour toutes les sociétés hypermarchés.

En **2002** une seule négociation collective réunit les salariés des périmètres Carrefour et Continent.

***"Ce n'est pas une fin,
ce n'est qu'un début"***

La CFDT depuis plusieurs années s'est dotée d'une plate forme revendicative qui évolue en fonction des acquis obtenus ou des conditions de travail.

Nous la développons et la défendons au moment des paritaires mais aussi dans toutes les réunions avec la direction.

*Elle sert aujourd'hui de base aux militants CFDT mais aussi à d'autres comme l'on a pu le constater avec la reprise de notre demande **d'une remise sur achat**.*

*En 2001 lors des réunions tenues par la CFDT avec les salariés et les délégués des différents établissements une revendication majeure est revenue dans toutes les réunions: **l'amélioration du pouvoir d'achat**.*

Le salaire mensuel, les primes, l'intéressement, la participation, l'actionnariat, la remise sur achat, le titre restaurant, le chèque vacances, les avantages sociaux contribuent à l'amélioration de notre pouvoir d'achat.

C'est dans ce sens que la CFDT fait des propositions dans plusieurs directions.

***Soutenez vos représentants CFDT
dans leurs demandes***

Les accords d'entreprise Carrefour, la convention collective de branche et leurs mises à jour doivent être distribués aux salariés.

UNIFICATION DU STATUT

Nous demandons l'intégration des magasins de la société SNE dans les accords Carrefour et **l'harmonisation accélérée des rémunérations des salariés hypermarchés.**

REMUNERATIONS.

Les différences de salaire d'un niveau à un autre sont minimales et ne tiennent pas compte de la complexité de la fonction et de la polyvalence qui ne cesse de se développer.

Augmentation de 4% des salaires minima de la grille et des salaires réels, **à compter du 1er janvier 2002 en une seule étape.**

Amélioration des bas salaires, particulièrement les salaires d'embauche (niveau I A et IIA) par une augmentation uniforme conséquente. Suppression de la minoration de 5%.

Remise sur achat pour le personnel (-5%) sans limitation de montant par le biais d'une carte "salarié" offerte à tout le personnel.

Amélioration du 13ème mois et de la prime de vacances.

Ancienneté - Evolution de carrière

Avec la perte de la prime d'ancienneté et de la prime de la médaille du travail **aucune évolution de salaire**, hors les augmentations négociées annuellement, **n'est possible pour un salarié Carrefour .**

Nous souhaitons une réflexion pour aboutir à une véritable évolution salariale.

Participation - Intéressement - Actions

Etude de l'extension de l'accord de Participation et du Plan d'Epargne d'Entreprise à tout le groupe et **prise en compte des nouveaux textes sur l'épargne (PPESV).**

Ouverture du conseil de surveillance à toutes les organisations syndicales.

Distribution gratuite d'actions au personnel pour atteindre 10% du capital entre les mains des salariés.

Augmentation de l'abondement de l'entreprise en cas de versement dans le plan d'Epargne d'entreprise.

Renégociation de l'accord d'intéressement sur les objectifs suivants:

☞ unique pour tous les salariés hypermarchés ☞ négocié au niveau national sur deux niveaux dont une part plus importante nationale que locale ☞ récompensant chaque salarié pour un montant uniforme sans distinction de société, de niveau ☞ une grille portant sur des réalisations comportant des critères simples et indiscutables ☞ accords spécifiques aux SAV régionaux et aux sites.

Titre restaurant

Extension des titres restaurant et de la participation minimum (1,83€) à tous les magasins particulièrement pour les chauffeurs-livreurs et itinérants.

Uniformisation de l'émetteur des titres restaurants pour de meilleurs services.

Chèques vacances

Mise en place des chèques vacances pour permettre aux salariés de profiter des avantages qui y sont liés.

Divers

Révision du calcul de certains avantages sociaux (primes, astreintes, jours fériés, paiement sur la base de 1/5^{ème}, carence sur la prime).

EMPLOIS

De nombreux rayons sont en sous-effectif nous demandons des embauches.

Salariés extérieurs et intérim

Carrefour doit imposer un code de conduite social pour les intervenants extérieurs.

Intégration dans l'effectif Carrefour des employés issus d'entreprises extérieures ou de services sous-traités (marchandises, sécurité, livraisons, entrepôts...)

Des contrats annualisés permettraient de fixer certains salariés et répondraient au caractère saisonnier de certains travaux (Noël, rentrée des classes...).

Le recours au travail intérimaire doit être limité à certaines situations bien précises.

Jeunes

Mise en place d'une politique nationale pour les stagiaires écoles qui fréquentent l'entreprise.

Les embauches sous contrats d'alternance donneront lieu à l'octroi du "**plus Carrefour**" pour ces salariés: salaire calculé sur la base du salaire conventionnel Carrefour, avantages Carrefour immédiats, temps de formation supérieur aux obligations légales.

Les **tuteurs** doivent bénéficier d'un statut récompensant et facilitant leurs actions de tutorat.

Heures supplémentaires

Remplacement des heures supplémentaires au profit d'embauches ou de revalorisation de contrats à temps partiel.

Substitution du paiement des heures supplémentaires indispensables par un repos compensateur majoré.

Contingent annuel d'heures supplémentaires ramené à 50 heures.

Contrats de travail

La CFDT propose d'uniformiser le temps de travail sur 3 contrats de travail pour les personnes qui le souhaitent

- contrat étudiants (7 heures, 10 heures et 14 heures), -
- contrat à temps partiel (durée minimal fixée à 30 heures), -
- contrats à temps complet

Mission handicap

Renégociation de l'accord handicap prenant fin en 2001. Extension à toutes les sociétés hypermarchés.

TEMPS DE TRAVAIL

Tous les lundi les horaires de la semaine précédente sont contrôlés et signés par l'employé. Les horaires sont affichés pauses comprises.

Horaires - Modulation

La prise des pauses doivent être laissées au choix du salarié particulièrement quand elles dépassent son forfait pause payé.

Etude de l'extension des horaires en îlot à tous les services.

Augmentation substantielle du forfait de 5 mn pour le positionnement et la modification des horaires îlot.

Remise à plat de l'accord sur la modulation (réduction du nombre de semaines et d'heures modulées, modulation sur le système "Ilots" sur la base du volontariat, récupération en journée entière, possibilité de cumul).

Attribution d'un nombre minimum annuel de samedi de repos.

Réelle possibilité d'organiser le travail sur 4 jours.

La coupure entre deux temps de travail doit être réduite et ne doit pas excéder deux heures.

L'amplitude horaire doit être diminuée.

Possibilités d'absence pour passage d'examens (particulièrement pour les étudiants).

Extension du compte épargne temps aux employés: Possibilités pour les salariés, employés comme cadres, d'épargner du temps et de l'argent avec un abondement. Epargne qui sera possible de disposer sous conditions à négocier, en cours ou en fin de carrière.

Augmentation de l'indemnisation des astreintes, limitation à 7 jours par mois et récupération le dimanche.

Négociation sur le travail de nuit dans le cadre de la loi de 2001. Limitation du travail de nuit particulièrement pour les réceptionnaires.

Protection sociale - Absences

Prise en compte de la recomposition des familles (remariage d'un ascendant, décès de l'enfant d'un des partenaires...) pour les absences diverses.

Possibilité de cumul des jours pour enfants malades hors hospitalisation.

Possibilité pour les salariés d'obtenir des autorisations d'absences sans perte de salaire et récupérables dans des limites à définir.

Possibilités de congé sans solde personnalisé, particulièrement pour les salariés originaires de départements ou pays lointains.

En cas d'absence (jours fériés, enfant malade etc) la rémunération doit être calculée en fonction des heures qui auraient dû être travaillées ce jour là et au minimum sur la base du contrat de travail.

Pour les temps partiel le paiement tient compte des heures complémentaires moyennes effectuées dans les **trois mois** précédant l'événement.

Jours fériés

Il sera fait appel à du personnel volontaire. Le paiement se fera dans les mêmes conditions que le travail dominical.

Dans le cas d'ouvertures le dimanche, celles-ci seront limitées à 3 ouvertures par an pour toutes les sociétés.

TEMPS PARTIEL

Durée minimale des contrats fixée à 30 heures pour les personnes qui le souhaitent.

Une journée de travail doit être au minimum de 4 heures.

Les journées inférieures à 6 heures ne comporteront pas de coupure. Les journées supérieures à 6 heures comporteront au maximum et si nécessaire une seule coupure d'une heure.

Répartition de l'horaire sur 4 jours fixes pour les semaines de moins de 30 heures.

Les postes à temps complet libres ou créés devront en priorité être proposés, par la direction, aux salariés à temps partiel.

Revalorisation des contrats en fonction du nombre d'heures complémentaires effectuées sur un trimestre.

ENCADREMENT

Mise en place d'un contrôle réel du temps de travail de l'encadrement non dirigeant. Limitation du travail de nuit, des dimanches et jours fériés. clarification du temps de travail particulièrement pour les 3 jours fériés, respect des accords particulièrement pour les jours de congés et de repos,

Passage de tous les agents de maîtrise volontaires au statut cadre sans clause de mobilité.

Augmentation des salaires des cadres en deux parties une partie collective (paritaire) et une partie individualisée, diffusion des grilles de salaire minimum par niveau.

Meilleure application de l'accord épargne temps,

Clarification et négociation des modalités des primes encadrement,

Révision des classifications, les fonctions transversales étant abandonnées,

Accompagnement des cadres féminins dans leur évolution professionnelle,

Restriction des clauses de mobilité pour tous.

METIERS

Reconnaissance de la polyvalence et la polyaptitude. Des équipes polyvalentes doivent être créées et bénéficier

d'une classification.

Révision de certaines classifications dont poissonniers, conseillers de vente, radiotéléphonie, **polygone or**, vélo, animatrice dégustation, hôtesses SAV, **viennoisiers**, chauffeurs-livreurs, bouquetistes.

Prise en compte de la pénibilité du travail dans la classification et la rémunération des salariés.

Une commission assistée de consultant doit dresser le tableau des classifications qui posent problèmes, étudier celles qui donnent lieu à interprétation, dresser la liste des nouveaux métiers, étudier les nouveaux métiers avant leur mise en place

La direction doit s'engager à permettre aux salariés de progresser dans l'entreprise en activant les filières métiers et en définissant la structure des rayons dans ce sens.

Mise en place d'une procédure rapide et simple de mutation entre magasin mais aussi filiales pour les employés qui le souhaitent.

SAV Régionaux

Bénéfice au personnel technicien travaillant hors du SAVR des avantages sociaux du comité d'établissement du magasin en échange du versement de la quote part de la masse salariale.

Vendeurs produits et services

Une commission spécifique au suivi de "**la force de vente**" doit être mise en place pour suivre le déploiement de ce concept.

Création avec les partenaires sociaux d'un guide des bonnes pratiques de la nouvelle rémunération.

Formation

Poursuite et concrétisation des négociations sur la formation Carrefour particulièrement sur l'accès aux nouveaux métiers.

Mise en place d'un accord sur le capital temps formation pour **tous** les salariés (condition d'ancienneté, durée de formation...)

ORGANISATION DU TRAVAIL

Hygiène et sécurité

Dans la droite ligne de l'accord 2001 instituant une réunion annuelle de réflexion sur la sécurité au travail **création d'une commission nationale inter-CHSCT "Carrefour prévention"** incluant dans son champ d'action toutes les sociétés hypermarchés.

Face aux agressions nous demandons la création d'une cellule de soutien psychologique.

Congés

Les jours de fractionnement doivent être attribués sans condition aux salariés.

Les congés d'hiver pendant les périodes scolaires sont un droit qui ne peut être remis en cause.

Droit aux congés élargis aux magasins saisonniers et

aux salariés célibataires.

Pas de réduction du repos supplémentaire pendant toute la durée de la période de complément de salaire.

Pas d'abattement sur le nombre de jours de congés en cas d'absence pour maladie.

La demande et la prise de congés payés donnent lieu à la remise d'un formulaire négocié au niveau national cosigné par le responsable et le salarié précisant les jours et la définition des congés ou repos.

Transport

Prise en charge par Carrefour de la carte orange ou de son équivalent pour les salariés dont les horaires ne permettent pas la prise des transports en commun.

SOCIAL

La mise en place de permanence sociale répondrait aux demandes d'informations de nombreux salariés.

Prévoyance

Mise en place d'un **comité de pilotage** sur la gestion et l'amélioration du régime de prévoyance (maladie, invalidité...).

Maladie

Un récapitulatif régulier des remboursements employeurs, CPAM, prévoyance doit être remis au salarié en maladie.

Respect de la garantie du maintien de salaire en cas d'arrêt de travail (avance, systématique en cas d'arrêt couvert par la sécurité sociale, délais de remboursement raccourcis, révision de la CSG et CRDS sur les IJSS)

En cas d'absence dans le 1er semestre pas d'incidence sur la prime de vacances.

Pour le délai (12 mois) annulant le délai de carence Il n'y a pas de prise en compte des arrêts de travail quand le délai de carence ne joue pas (hospitalisation, maladie de + 1 mois, accident de travail...).

Ce délai est ramené à 6 mois. Il est pris en compte le nombre d'arrêt de travail sur une plus longue période, pour les salariés n'ayant pas ou peu d'absence, dans le cadre de plusieurs arrêts consécutifs.

Amélioration du maintien de salaire en cas de maladie et accident de trajet ou de travail

Dans le cadre d'un congé de présence parentale et du

congé paternité Carrefour complète l'allocation servie par les CAF.

Départ - Retraite - Prêretraite

Mise en place d'un **comité de pilotage** pour une meilleure information, une action sociale plus développée.

Possibilité de cotiser volontairement en cas de congé parental ou de contrat à temps partiel.

Continuation et amélioration des accords de **prêretraite progressive** afin de les rendre plus attractifs: information personnalisée, choix du salarié pour l'aménagement des horaires et des jours de travail.

Les indemnités de licenciement et de départ en retraite employés seront équivalentes à celles des cadres

RELATIONS SOCIALES

Signature d'un accord pour organiser les rapports sociaux et l'exercice du droit syndical.

Mise en place d'un statut de l'élu. La carrière des délégués doit évoluer malgré leur prise de responsabilité syndicale.

Possibilité de prendre l'heure syndicale sur le temps de travail.

L'électorat aux élections doit être composé de deux collèges maximum.

Possibilité de mise en place d'un Représentant syndical au CHSCT dans les établissements de moins de 300 salariés.

Deux journées de réunion préparatoire annuelle prises en charge par l'entreprise.

Mise en place d'une "commission permanente de dialogue" pour permettre de pérenniser l'action de la commission de suivi des accords.

Informations régulières par les responsables Carrefour des actions commerciales.

Sur certains sujets complexes la CFDT propose des réunions de travail pour aboutir à des accords durables et de fond.

*Les représentants CFDT
du personnel de
Carrefour France*

Je désire qu'un militant CFDT me contact pour discuter des propositions que fait la CFDT.

Nom, prénoms

Adresse
complète

Téléphone

Magasin de

Poste

